

L'ACTION SOCIALE : LES AIDES EN VOTRE FAVEUR

À QUOI SERT L'ACTION SOCIALE ?

L'action sociale vise à **améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille**, notamment dans les domaines **du logement, de l'enfance et des loisirs**, et **intervient dans les situations difficiles**. La mise en oeuvre de la politique sociale et d'action sociale requiert le concours actif du service social des personnels de l'académie, service spécialisé du travail.

L'ACTION SOCIALE COMPREND :

- ⇒ **les prestations interministérielles (PIM)**
- ⇒ **les actions sociales d'initiative académique (ASIA)**

POUVEZ-VOUS EN BÉNÉFICIER* ?

Oui, si vous êtes :

- **personnel titulaire et stagiaire en activité** (rémunéré sur le budget de l'Éducation Nationale)
- **retraité de l'enseignement public et ayant droit** (sauf pour la prestation interministérielle «restauration»)
- **enseignant du privé sous contrat**
- **agent dont la durée du contrat est supérieure ou égale à 10 mois**
- **agent dont la durée de contrat est inférieure ou égale à 10 mois** (uniquement les ASIA)
- **accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)**
- **assistant d'éducation (AED et AVS)** (uniquement les actions sociales d'initiative académiques)
- **ayant droit (veuf ou veuve, tuteur d'orphelin de l'Éducation nationale)**
- **apprenti** (sauf CIV, chèque vacances et prestation interministérielle «séjours d'enfants en centre de vacances avec hébergement»).

* les personnels en activité doivent être rémunérés sur le budget de l'État

(A noter : les contrats aidés - CAE, CAV, CUI - et les vacataires ne peuvent pas bénéficier de l'action sociale)

OÙ S'INFORMER ? QUI CONTACTER ?

AU RECTORAT

Service de l'action sociale DPAAE

Ange Paul CRISTOFARI

mail : ange-paul.cristofari@ac-corse.fr

téléphone : 04 95 50 33 83

adresse : BP 808 - 20192 Ajaccio Cedex 4

LE SITE INTERNET DE L'ACTION SOCIALE

Vous pouvez consulter les informations utiles et télécharger les formulaires de demande avec les conditions détaillées sur le site dédié à l'action sociale :

<http://www.ac-corse.fr/actionsociale>

AUPRÈS DES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

CORSE DU SUD (2A) & HAUTE-CORSE (2B)

Patricia PANTALONI

Assistante sociale des personnels par intérim

mail : as.personnels@ac-corse.fr

téléphone : 06 14 19 04 66

URGENCES ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Les personnels, qui ont à répondre à des **difficultés pécuniaires ou des besoins passagers d'ordre financier**, peuvent être aidés ponctuellement par l'attribution d'une aide ou d'un prêt sans intérêts.

Dans ce cadre, après entretien avec l'assistant social des personnels, les dossiers sont examinés par la commission permanente dans le respect des règles de confidentialité.

Le montant accordé est variable et tend à répondre le plus justement possible à chaque cas particulier.

Aucun prêt ne peut être accordé tant que le précédent prêt n'est pas soldé.

IMPORTANT :

- ⇒ Ces aides sont **versées sur demande** et soumises à certaines conditions.
- ⇒ Elles sont versées dans la limite des crédits disponibles après l'**application d'un quotient familial prenant en compte les revenus de l'année n-2 pour les PIM et n-1 pour les ASIA.**

JUSQU'À 25 AIDES EN VOTRE FAVEUR !

1 CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) GARDE D'ENFANTS (0 À 6 ANS)

Bénéficiaires : fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé.

Rendez-vous sur : <http://www.cesu-fonctionpublique.fr>

2 LES CHÈQUES VACANCES

Ce moyen de paiement permet de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Contactez le numéro Azur 0.811 65 65 25 ou rendez-vous sur : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

3 AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS NÉO-TITULAIRES OU STAGIAIRES (AIP)

Cette aide vise à couvrir les dépenses engagées pour l'entrée dans un logement locatif. Plus d'informations sur : www.aip-fonctionpublique.fr

4 LA PRIME D'ACTIVITÉ

C'est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés aux ressources modestes. Elle est gérée et versée par la Caf. Les conditions pour percevoir la prime d'activité en 2021, percevoir entre 952.74€ et 1787€ net. (pour une personne seule). Rendez-vous sur : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-prime-d-activite>

5 SÉJOUR(S) D'ENFANTS DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF (PIM)

Pour les enfants de moins de 18 ans participant à un séjour avec leur établissement.

Les séjours de moins de 5 jours ne sont pas indemnisés.

6 SÉJOUR(S) D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS EN CENTRE DE VACANCES COLLECTIF AVEC HÉBERGEMENT (PIM)

Aide pour les séjours d'enfants dans la limite de 45 jours par an. Les séjours doivent être agréés par la DRAJES.

7 SÉJOUR(S) EN CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PIM)

Aide pour les séjours d'enfants de moins de 18 ans, au 1er jour du séjour. Les centres doivent être agréés par la DRAJES.

8 SÉJOUR(S) LINGUISTIQUE(S) PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (PIM)

Aide pour les séjours d'enfants de moins de 18 ans dans la limite de 21 jours par an.

9 SÉJOUR(S) D'ENFANTS EN MAISONS FAMILIALES, VILLAGES FAMILIAUX DE VACANCES OU GÎTES DE FRANCE (PIM)

Aide pour les séjours d'enfants de moins de 18 ans dans la limite de 45 jours par an.

10 LA RESTAURATION (PIM)

Cette PIM vise à prendre en charge une partie du prix des repas servis aux agents qui déjeunent dans un restaurant administratif ou une cantine scolaire. (soumis à des conditions)

11 ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS DE - DE 20 ANS

Les enfants doivent être bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

+ 4 PIM spécifiques, EN LIEN AVEC LE HANDICAP. LES DÉTAILS SONT À RETROUVER DANS VOTRE FICHE DÉDIÉE « HANDICAP, TOUS CONCERNÉS ».

16 ASIA TRANSPORT SANTÉ (AIDE COMPLÉMENTAIRE)

Cette aide en liaison avec la MGEN a pour but de financer le reste à charge des frais occasionnés par un déplacement sur le continent pour raison de santé hors bord à bord.

17 ASIA ORPHELIN

Aide destinée aux orphelins majeurs à la recherche d'un premier emploi ou poursuivant des études supérieures.

18 ASIA «AIDE AU BAF»

Aide aux frais de formation relatifs au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif.

19 « AIDE À LA FORMATION ET À L'INSERTION DES PERSONNELS AED ET AESH

Cette aide a pour but de participer à la prise en charge d'une partie d'une formation en lien avec l'enseignement ou la petite enfance.

Les ASIA ci-dessous sont soumises à des conditions de ressources. Le quotient familial (QF) doit être égal ou inférieur à 13700€.

(Se calcule ainsi : revenus ÷ par le nombre de parts)

20 ASIA JURIDIQUE

Participation financière destinée à financer une partie des frais de divorce ainsi que le recouvrement des pensions alimentaires. (À hauteur de 600€)

21 ASIA CAUTION

Cette aide a pour but d'alléger les frais de caution lors de l'entrée dans un nouveau logement. (À hauteur de 700€)

22 ASIA MAINTIEN LOGEMENT

Cette aide a pour but de financer un loyer impayé. (700€)

23 ASIA AIDE AUX FRAIS D'ÉTUDES

Aide destinée aux familles qui rencontrent des difficultés pour la poursuite des études supérieures de leurs enfants. (À hauteur de 600€)

24 ASIA AUX AGENTS SÉPARÉS GÉOGRAPHIQUEMENT DE LEUR CONJOINT

Aide destinée aux agents qui sont dans l'obligation d'avoir deux logements pour des raisons professionnelles.

25 ASIA AU PERMIS DE CONDUIRE

Participation financière aux frais engendrés par l'inscription de l'agent à une auto-école pour l'obtention du permis B. (À hauteur de 600€)